



N'IMPORTE QUOI !

Heureusement l'UISP prend la relève de l'astreinte

L'UISP Dijon **FO Justice** attire l'attention de la DISP depuis de nombreux mois déjà sur le danger qu'il y a au CSL de Montargis de planifier des nuits à 1 seul agent. Le danger est de surcroît démultiplié lorsque l'agent est une femme, puisqu'elle se retrouve en impossibilité réglementaire de réaliser des fouilles, emputant ainsi la sécurité de l'établissement et de l'agent.

Le 19/10/22 pourtant, **malgré nos multiples alertes un agent féminin a été positionné seule en service de nuit** et l'inconséquence de l'astreinte sans notre intervention aurait pu nous conduire à un drame. Pour davantage de précision, l'agent en question est mise à disposition du CPOS pour combler les carences RH du CSL.

Vers 20h30 lorsque l'agent réintègre une personne détenue, elle entend une autre personne détenue hurler et taper à la porte. L'agent décide donc de monter à l'étage concerné afin de discuter à travers la porte avec le détenu hors de lui pour essayer de ramener le calme en détention. Arrivée à l'étage, l'agent est stupéfaite de constater que la porte est ouverte alors que la fermeture a eu lieu quelques minutes avant.

La personne détenue, à force de taper sur la porte, a cassé le pêne laissant la porte déverrouillée. L'agent, tout en appelant la personne détenue à se calmer, tente de verrouiller la porte. **Le dispositif de fermeture étant cassé, le pêne reste bloqué en position ouverte et la clef reste bloquée dans la serrure.** Ni l'agent, ni son codétenu ne parviennent à calmer la personne détenue qui exige de sortir pour voir sa femme et son enfant.

L'agent craignant pour sa sécurité s'est mise à l'abri dans son bureau derrière la porte de la zone détention. Cette porte est le dernier rempart entre elle et deux détenus dont un est hors de lui. Elle est obligée de laisser la porte de la cellule déverrouillée, ses clefs bloquées dans la serrure.

Aussitôt à l'abri (temporairement) dans son bureau vers 20h45, **elle appelle l'astreinte pour rendre compte.** Elle précise l'aspect critique de la situation en rappelant qu'elle devra revenir en détention pour réintégrer une personne détenue à 23h, en sortir d'autres vers 5h et réaliser 2 rondes entre temps.

La réponse de l'astreinte est HALLUCINANTE !

L'astreinte lui dit de prendre un double des clefs dans le coffre de la hiérarchie et ... A demain, bonne nuit !

Laissée en difficulté, en danger et à l'abandon, l'agent décide d'appeler un collègue pour savoir ce qu'elle pourrait faire.

Le collègue en question stupéfait et pris de cours a eu l'idée à 21h35 de joindre l'UISP.

Devant l'urgence de la situation, nous avons joint la collègue du CSL et l'avons invité à alerter les services de police afin qu'ils restent en alerte à proximité du CSL prêts à intervenir. Dans un deuxième temps, nous avons appelé le directeur interrégional afin de l'informer de la situation pour qu'il puisse faire le nécessaire afin que l'astreinte daigne enfin se rendre sur place et faire le nécessaire pour assurer la sécurité de l'agent.

L'UISP Dijon FO Justice remercie la direction interrégionale pour sa disponibilité et son action.

L'UISP Dijon FO Justice condamne fermement la légèreté de l'astreinte qui ne s'est déplacé seulement qu'après 1h30, seulement après avoir été appelé par la DISP.

L'UISP Dijon FO Justice pointe du doigt la nécessité urgente de combler les RH du CSL afin de rendre la sécurité des agents et de l'établissement effective et efficiente !

L'UISP Dijon FO Justice exige qu'un agent féminin ne puisse pas être affectée seule en service de nuit car les palpations et fouilles ne peuvent pas être effectuées lors de la réintégration.

L'UISP Dijon FO Justice rappelle les RH les ETP et consorts ne sont pas prioritaires sur la sécurité d'un établissement et encore moins sur la sécurité des agents.

L'UISP Dijon FO Justice attend des mesures très rapide pour la mise en place de 2 agents minimum les nuits et les weekends et une interdiction immédiate de positionner un agent féminin seul sur la structure.

UISP FO Justice Dijon

Le : 20 10 2022

